

---

## Fiche de Données de Sécurité

### PROSOL FUSION 951 CARTRIDGE

Fiche du: 09/04/2020 - révision 3

Date de la première édition: 03/20/2017

---

#### 1. Identification

##### Identificateur de produit

Identification du mélange :

Dénomination commerciale : PROSOL FUSION 951 CARTRIDGE

##### Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Usage recommandé : Adhésif

Restrictions à l'utilisation : S.o.

##### Identificateur du fournisseur initial

Fournisseur : MAPEI CORP. (USA and Puerto Rico)

1144 East Newport Center Drive

33442 - Deerfield Beach - FL - USA

Phone: 954-246-8888

##### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

(USA) CHEMTREC 1-800-424-9300

(Canada) CANUTEC 1-613-996-6666

---

#### 2. Identification des dangers

##### Classification du produit dangereux

L'utilisation normale ne comporte aucun danger spécifique.

##### Éléments d'étiquetage

##### Conseils de prudence:

- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P261 Éviter de respirer les poussières ou brouillards.
- P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
- P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.

##### Autres dangers

Aucun

##### Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucun

Ce produit contient de la silice cristalline (sable de quartz). Le CIRC a classé la silice cristalline comme cancérigène du Groupe 1. Soit le CIRC soit le NTP considèrent la silice comme un cancérigène connu. La preuve est basée sur l'exposition chronique et à long terme des travailleurs aux particules respirables de poussière de silice cristalline. Etant ce produit sous forme liquide ou de pâte, il ne pose pas de danger lié à la poussière; par conséquent, cette classification n'est pas pertinente. (Remarque: le ponçage du produit durci peut créer un risque de poussière de silice)

---

#### 3. Composition/information sur les ingrédients

##### Substances

S.o.

##### Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 et classification connexes:

##### Liste des composants

| Quantité   | Dénomination | N° identification | Classification                  | Numéro d'enregistrement |
|------------|--------------|-------------------|---------------------------------|-------------------------|
| 0.1-0.25 % | Silica Sand  | CAS:14808-60-7    | STOT RE 1, H372; Carc. 1A, H350 |                         |

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

---

#### 4. Premiers soins

##### Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

Se laver immédiatement avec de l'eau.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin en montrant cette fiche de données de sécurité et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

### **Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

S.o.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire**

---

## **5. Mesures à prendre en cas d'incendie**

### **Agents extincteurs appropriés et inappropriés**

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

### **Dangers spécifiques du produit dangereux**

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux : S.o.

Propriétés explosives : S.o.

Propriétés comburantes : S.o.

### **Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

## **6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

---

## **7. Manutention et stockage**

### **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

### **Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Température de stockage : S.o.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Locaux correctement aérés.

---

## **8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

### **Paramètres de contrôle**

#### **Liste des composants avec valeur LEP**

| Composant | Type LEP (limite) | pays | Ceiling | Long terme mg/m <sup>3</sup> | Long Terme ppm | Court terme mg/m <sup>3</sup> | Court terme ppm | Comportement | Remarque |
|-----------|-------------------|------|---------|------------------------------|----------------|-------------------------------|-----------------|--------------|----------|
|-----------|-------------------|------|---------|------------------------------|----------------|-------------------------------|-----------------|--------------|----------|

**d'exposition professionnelle)**

Silica Sand

ACGIH

0.025

A2 - Suspected Human Carcinogen;lung cancer;pulmonary fibrosis;

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

S.o.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Protection des yeux :

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :

S.o.

---

**9. Propriétés physiques et chimiques**

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique: Liquide

Aspect et couleur : pâte blanc

Odeur : léger, comme latex

Seuil d'odeur : S.o.

pH: 8.35

Point de fusion/congélation : S.o.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : S.o.

Point éclair : 100 °C (212 °F)

Vitesse d'évaporation : S.o.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : S.o.

Densité des vapeurs: S.o.

Pression de vapeur : S.o.

Densité relative : 1.30 g/cm<sup>3</sup>

Hydrosolubilité: dispersible

Solubilité dans l'huile : S.o.

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : S.o.

Température d'auto-allumage : S.o.

Température de décomposition : S.o.

Viscosité : 800.00 PA-s

Propriétés explosives : S.o.

Propriétés comburantes : S.o.

Inflammation solides/gaz: S.o.

**Autres informations**

Propriétés caractéristiques des groupes de substances S.o.

Miscibilité : S.o.

Liposolubilité : S.o.

Conductibilité : S.o.

---

**10. Stabilité et réactivité**

**Réactivité**

Stable dans les conditions normales

**Stabilité chimique**

Données non disponibles.

**Risque de réactions dangereuses**

Aucun.

**Conditions à éviter**

Stable dans des conditions normales.

**Matériaux incompatibles**

Aucune en particulier.

**Produits de décomposition dangereux**

Aucun.

---

## 11. Données toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations toxicologiques concernant le mélange :

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

#### Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

Silica Sand                      a) toxicité aiguë                      LD50 Oral / orale rat = 500 mg/kg

#### En l'absence d'autres précisions, les données requises par le règlement et indiquées ci-dessous sont à considérer comme sans objet.

- a) toxicité aiguë
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
- f) cancérogénicité
- g) toxicité pour la reproduction
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
- k) dynamique de génération du poison, informations sur la division et le métabolisme
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
- j) danger par aspiration

#### Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC :

Silica Sand                      Groupe 1

#### Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA :

Silica Sand

#### Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH :

Silica Sand

#### Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes :

Silica Sand

---

## 12. Données écologiques

### Écotoxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

#### Liste des composants écotoxicologiques

| Composant   | N° identification | Informations écotoxicologiques                                 |
|-------------|-------------------|--|
| Silica Sand | CAS: 14808-60-7   | a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 carp > 10000.00000 mg/L 72h |

#### Persistance et dégradation

S.o.

#### Potentiel de bioaccumulation

S.o.

#### Mobilité dans le sol

S.o.

#### **Autres effets nocifs**

S.o.

---

### **13. Données sur l'élimination**

#### **Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination**

La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Récupérez si possible.

##### Méthodes d'élimination:

L'élimination de ce produit, des solutions, de l'emballage et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales.

Éliminez les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur agréé d'élimination des déchets.

Ne jetez pas les déchets dans les égouts.

##### Considérations relatives à l'élimination:

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Éliminez le produit conformément à toutes les réglementations fédérales, nationales et locales applicables.

Si ce produit est mélangé à d'autres déchets, le code de déchet d'origine peut ne plus s'appliquer et le code approprié doit être attribué.

Éliminer les conteneurs contaminés par le produit conformément aux dispositions légales locales ou nationales. Pour plus d'informations, contactez votre autorité locale de gestion des déchets.

##### Précautions spéciales:

Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides non traités.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Les contenants ou doublures vides peuvent retenir certains résidus de produit. Ne réutilisez pas les contenants vides.

---

### **14. Informations relatives au transport**

#### **Numéro ONU**

TMD-Numéro ONU: N/A

ADR - Numéro ONU : N/A

DOT-Numéro ONU: N/A

IATA - Numéro ONU : N/A

IMDG - Numéro ONU : N/A

#### **Désignation officielle de transport de l'ONU**

TMD-Nom d'expédition: N/A

ADR-Nom d'expédition: N/A

DOT-Appellation propre de transport: N/A

IATA-Nom technique: N/A

IMDG-Nom technique: N/A

#### **Classe de danger relative au transport**

TMD-Classe: N/A

ADR-Classe: N/A

DOT-Classe de danger: N/A

IATA - Classe : N/A

IMDG - Classe : N/A

#### **Groupe d'emballage**

TMD-Groupe d'emballage: N/A

ADR - Groupe d'emballage : N/A

DOT-Groupe d'emballage: N/A

IATA - Groupe d'emballage : N/A

IMDG - Groupe d'emballage : N/A

#### **Dangers environnementaux**

Polluant marin : Non

Polluant environnemental : S.o.

#### **Transport en vrac**

S.o.

#### **Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement**

##### TMD:

TMD Dispositions particulières: N/A

##### Ministère des transports (DOT) :

DOT - Précautions particulières : N/A

DOT-Etiquette(s): N/A  
DOT-Symbole: N/A  
DOT-Avion Cargo: N/A  
DOT-Avion passager: N/A  
DOT-Bulk: N/A  
DOT-Non-Bulk: N/A

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR - Étiquette : N/A  
ADR-Numéro d'identification du danger : N/A  
ADR-Code de restriction en tunnel : N/A

Air (IATA) :

IATA - Avion de passagers : N/A  
IATA - Avion CARGO : N/A  
IATA - Étiquette : N/A  
IATA-Danger subsidiaire: N/A  
IATA - Erg : N/A  
IATA - Dispositions particulières : N/A

Mer (IMDG) :

IMDG - Code d'arrimage : N/A  
IMDG - Note d'arrimage : N/A  
IMDG-Danger subsidiaire: N/A  
IMDG - Dispositions particulières : N/A  
IMDG - Page : N/A  
IMDG - Étiquette : N/A  
IMDG - EMS : N/A  
IMDG - MFAG : N/A

---

## 15. Informations sur la réglementation

### Canada - Réglementations fédérales

#### LIS - Liste Intérieure des Substances

##### Inventaire LIS:

Tous les substances sont énumérés dans la LIS.

#### LES - Liste Extérieure des Substances

##### Inventaire LES:

Aucune substance énumérée

#### INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

##### Substances énumérées dans l'INRP:

Aucune substance énumérée

### États-Unis - Réglementations fédérales

#### TSCA - Toxic Substances Control Act

##### Inventaire TSCA:

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA

##### Substances énumérées dans le TSCA:

Silica Sand est énuméré Section 8b  
dans le TSCA

#### SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

##### Section 302 - Substances extrêmement dangereuses :

Aucune substance énumérée

##### Section 304 - Substances dangereuses :

Aucune substance énumérée

##### Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques :

Aucune substance énumérée

#### CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

##### Substances énumérées dans le CERCLA :

Aucune substance énumérée

#### CAA - Clean Air Act



**Paragraphes modifiés de la révision précédente :**

- 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE
- 2. DESCRIPTION des risques
- 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
- 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
- 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
- 7. MANIPULATION ET STOCKAGE
- 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
- 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
- 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
- 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
- 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
- 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT